

Fédération Nationale Autonome des Pupilles de la nation et Orphelins de Guerre

Fédération de la Moselle

Farschviller le 6 janvier 2019

Lettre ouverte à Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, Secrétaire d'Etat auprès de Madame la Ministre des Armées.

Voilà une nouvelle année qui s'ouvre à nous : 2019 est là!

Que nous réserve cette année ?

Quels seront les arguments mis en avant pour ne pas accéder à notre indemnisation ?

Deux décrets ont vu le jour le 13 juillet 2000 et le 27 juillet 2004, lesquels ont créé une **Injustice** inacceptable! Nous n'emploierons plus le mot « discrimination » puisque celui-ci est contesté. Le mouvement social actuel m'incite à nouveau à vous interpeler.

Il a fallu près d'un mois de mobilisation, de violence, de casse pour que le gouvernement prenne enfin conscience de la colère de nos concitoyens et admette qu'il était l'expression d'une souffrance, d'un sentiment d'injustice lié à du mépris. Et ce n'est pas terminé...2019 n'a pas apaisé cette colère ...

Ceci est également ce que nous ressentons, nous les Orphelins de Guerre, les Pupilles de la Nation, depuis plus de 18 ans...!

1 - L'INJUSTICE

Nous la subissons depuis le premier décret qui a permis l'indemnisation d'une première catégorie d'Orphelins (nous ne la contestons pas !) suivi d'un second décret , laissant sur la route entre autres, les Orphelins de parents résistants volontaires, les Morts au combat, etc...sous prétexte de simples faits de guerre.

2 – LE MÉPRIS

Malgré le nombre de lettres aux parlementaires, malgré leurs interventions, malgré leur bon nombre encore en soutien encore à ce jour à nos côtés, malgré des centaines de questions au gouvernement, malgré 33 propositions de Loi, visant à rétablir l'ÉGALITÉ entre tous les Pupilles et les Orphelins de Guerre de quelque catégorie qu'ils soient : RIEN ! Pas le moindre débat...

- a- La promesse de Nicolas SARKOZY (Fax du 23 mai 2007) : Non tenue
- b- La promesse de François HOLLANDE (septembre 2006): Non tenu
- c- Réception le 11 novembre 2017 à l'Elysée par le Président Emmanuel MACRON : un ESPOIR ! Bien vite éteint par la communication d'un courrier du chef de cabinet le 18 novembre...
- d- Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, ministre depuis plusieurs années semble oublier avoir apposé sa signature lors d'une Proposition de Loi nous concernant...
- e- Je reproduis ici la question posée par M. Pueyo et la réponse que vous avez apportée :

Joaquim Pueyo le 25 juillet 2018 commission de la défense



Fédération Nationale Autonome des Pupilles de la nation et Orphelins de Guerre

Fédération de la Moselle

« Vous avez bien voulu répondre à ma lettre concernant l'indemnisation des orphelins de guerre et des pupilles de la Nation, en me rappelant les termes du décret de 2000 ainsi que ceux du décret de 2004 concernant le droit à indemnisation. Je suis en effet régulièrement sollicité à ce sujet par le président de l'Association nationale des orphelins de guerre, qui vit dans ma circonscription, et qui défend le principe d'une indemnisation après la retraite. Cette demande a été exprimée à tous les gouvernements, depuis plusieurs années, sous la présidence de M. Nicolas Sarkozy puis celle de M. François Hollande. La réponse est toujours la même. Le blocage est-il d'ordre financier ? Avez-vous évalué le coût que pourrait représenter cette mesure ? »

Réponse de Mme Darrieussecq

« Monsieur Pueyo, l'extension à tous les orphelins de guerre du dispositif d'indemnisation des orphelins de victimes de la barbarie nazie, tel qu'il résulte des lois de 2000 et de 2004, aurait un coût compris entre un et deux milliards d'euros. Je rappelle que les orphelins concernés ont quatre-vingt-cinq ans en moyenne, et que l'ONACVG les a soutenus toute leur vie. Je ne suis pas certaine que leur situation matérielle appelle de nouveaux instruments indemnitaires et je crois au contraire qu'il faut conserver toute sa spécificité au dispositif concernant les victimes de la barbarie nazie. »

C'est tout cela le MÉPRIS!

Lorsque vous avancez « un coût compris entre un et deux milliards », la marge de 1 milliard est grande!

Nous constatons que pour nos gouvernants, il y a des Morts pour la France dignes de la reconnaissance de la Nation et d'autres qui ne le sont pas !

D'autre part le décret de 2004 fait référence à la souffrance d'un orphelin laquelle est évaluée en fonction des conditions du décès de ses parentsComment oser écrire cela... ? Ceux qui l'affirment aujourd'hui que savent-ils de la souffrance d'un Orphelin ?

Bien sûr nous avons manifesté tout au long de ces 18 années, pacifiquement, sans faire de scandale, sans casse, mais aussi dans l'INDIFFÉRENCE complète des politiques et des médias...aurions-nous dû agir autrement afin que nous soyons entendus ? Peut-être...

Oue faut-il en conclure...?

Pour nous, Pupilles et Orphelins, il ne peut y avoir de différence : la reconnaissance ne peut se mesurer par la souffrance de celles et ceux qui ont donné leur VIE pour la France. Si nous acceptons cela, nous renierons nos pères et nos mères !

Nous parlons de JUSTICE, de RESPECT, d'HONNEUR, et du sacrifice de celles et ceux qui ont payé cher, très cher, afin que la devise de notre Pays, « LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ », puisse continuer à orner les frontons de nos Monuments Publics!



Fédération Nationale Autonome des Pupilles de la nation et Orphelins de Guerre

Fédération de la Moselle

L'ÉGALITÉ doit être totale pour tous ces MORTS et pour leurs descendants, le traitement qui leur est dû doit trouver sa source dans le Statut des Pupilles de la Nation voulu par Georges CLEMENCEAU en 1917.

Notre combat, pour obtenir une indemnisation égale à celle de nos frères et sœurs, continue, car nous trouvons scandaleux de la part du Pays des Droits de L'Homme, de se comporter d'une façon si peu glorieuse envers celles et ceux qui grâce à leur sacrifice leur permette de vivre en LIBERTÉ et de gouverner notre cher Pays :

LA FRANCE

Respectueusement,

Marie-Louise Lorenzon
Présidente de la Fédération de la Moselle
Vice-Présidente Nationale